

# CAHIER DES CHARGES TECHNIQUES



CYCLO-  
CROSS

ORGANISATION D'UN NATIONAL

*ORGANISER un Championnat national UFOLEP implique l'acceptation sincère et sans réserve de ce cahier des charges et son application.*

1. ÉCHEANCIER .....	2
2. ACTE DE CANDIDATURE .....	4
3. DOSSIER DE CANDIDATURE.....	4
4. PARTENARIATS.....	5
5. DISPOSITIONS TECHNIQUES SPECIFIQUES .....	5
5.1. Le championnat .....	5
5.2. Le circuit .....	5
5.3. Sécurité du circuit.....	6
5.4. Signaleurs .....	6
5.5. Catégories d'âges.....	7
5.6. Le matériel .....	7
5.7. La zone de départ.....	7
5.8. Ordre d'appel des concurrents.....	8
5.9. Les remplaçants.....	9
5.10. Le podium technique.....	9
5.11. Zone d'arrivée.....	9
5.12. Les postes de matériel .....	9
5.13. La durée des épreuves.....	10
5.14. Le lavage des vélos .....	10
5.15. Réseau d'information .....	10
5.16. Commissaires de course.....	11
6. DOSSIER A ENVOYER AUX DEPARTEMENTS .....	11
7. LES ENGAGEMENTS.....	11

8. L'ACCUEIL .....	12
9. VERIFICATIONS LICENCES ET CARTES .....	13
10. CONTROLE DES VELOS .....	14
11. INFRASTRUCTURES .....	14
12. RECEPTION PROTOCOLAIRE PAR LA MAIRIE .....	14
13. HEBERGEMENT DES OFFICIELS.....	15
14. SECURITE.....	15
15. CONFORT, HYGIENE, PROPETE.....	15
16. CONTROLES MEDICAUX.....	16
17. REMISE DES RECOMPENSES.....	16
18. INDEMNISATIONS PREVUES.....	17
19- ROLE DE LA COMMISSION NATIONALE : .....	18
1. Avant la manifestation :.....	18
2. Pendant l'accueil des délégations :.....	18
3. Pendant le déroulement des différentes épreuves :.....	18

## 1. Échéancier

À tout moment les Comités départementaux peuvent, s'adressant à la Commission Nationale, se procurer le cahier des charges relatif à l'organisation de ces championnats Nationaux.

L'acte de candidature des Comités Départementaux, signé par le Président du Comité départemental, doit parvenir<sup>1</sup> à la CNS<sup>2</sup> entre 19 et 23 mois avant la date présumée de l'épreuve (1er week-end de février chaque année). La CNS adressera un accusé de réception.

---

<sup>1</sup> chaque année à partir du 1er juin et jusqu'au 31 octobre de l'année en court.

<sup>2</sup> au Responsable Administratif et sportif et au responsable technique de la discipline

Doit être joint un dossier sommaire comportant notamment le descriptif du circuit envisagé (plan de situation, tracé, profil), les conditions d'accueil envisagées (hébergement, restauration,...) ainsi que les aménagements annexes et tous renseignements jugés utiles et complémentaires importants.

Un membre de la CNS (le responsable technique du CYCLO-CROSS) viendra sur place, visiter<sup>3</sup> le site, ou les sites concernés, le circuit, les infrastructures, etc. Il profitera de l'occasion pour expliciter et commenter les aspects financiers du cahier des charges.

Au plus tard, 18 mois<sup>4</sup> avant la date prévue de la compétition, la CNS désigne le Comité départemental auquel elle va demander d'organiser.

Les organisateurs doivent être présents sur l'édition précédente du Championnat national UFOLEP de la spécialité et se faire connaître auprès des officiels présents.

Quatre mois avant la date de la manifestation, si le Comité départemental organisateur envisage, à l'occasion de ce championnat, d'honorer un ou des militants, il doit prendre contact avec la Commission Nationale des Récompenses.

Au plus tard 4 mois avant la date de la manifestation, la CNS envoie le dossier d'organisation type au Comité départemental qui le complète et le personnalise, puis le retourne au responsable administratif de la CNS pour mise en ligne sur le site « [activites-cyclistes-ufolep.info](http://activites-cyclistes-ufolep.info) ».

Trois mois avant la date de la manifestation, remplir le dossier administratif de demande d'autorisation préfectorale.

Deux mois avant la date le département organisateur de la manifestation, doit faire le point sur les récompenses avec le responsable de la CNS

- coupes, trophées, achetés par le Comité départemental
- breloques : fournies par l'Echelon national
- fanions: fournis par l'Échelon national
- maillots : apportés par la Commission Nationale.

---

<sup>3</sup> La visite est prévue 23 à 19 mois avant l'épreuve nationale entre le 1er mars et le 1er week-end de février de l'année suivante.

<sup>4</sup> Le dernier week-end de juin ou le dernier de juillet chaque année.

Dans les deux mois qui suivent la manifestation, le Comité départemental organisateur enverra au Responsable de la CNS et au responsable technique CYCLO-CROSS, un rapport complet sur le déroulement de la manifestation en faisant apparaître en particulier les difficultés rencontrées. Joindre brochures, photos, coupures de journaux...

Dans les deux mois qui suivent la manifestation, le Comité départemental enverra au service communication, un article accompagné d'une ou plusieurs photos pour insertion dans En Jeu.

Le plus rapidement possible, après la manifestation, le comité départemental adressera au responsable de la gestion administrative et sportive et financière de la CNS le bilan financier.

## 2. Acte de candidature

Il doit être adressé par le Président du Comité départemental intéressé, au Responsable de la Commission Nationale Activités Cyclistes. Y joindre un dossier de présentation de l'épreuve (voir ci dessous).

Daniel MANUEL

Responsable de la Gestion Administrative, Sportive et  
Financière

13 Ter Avenue Raymond Sommer

## 3. Dossier de candidature

Présentation de l'activité dans le département :

- Composition de la Commission technique départementale
- Nombre d'associations pratiquant la discipline
- Effectifs: adultes, jeunes, masculins, féminins
- Nombre d'organisations dans la saison dans la spécialité.

Pour la partie administrative :

- coordonnées complètes du correspondant

Pour la partie technique :

- le repérage géographique précis du lieu prévu;
- le circuit : longueur, profil ; les sites d'arrivée et de départ;
- l'appréciation des difficultés : plan du circuit, dénivelés, zones techniques spécifiques,....
- la prise en compte des restrictions à la circulation automobile des riverains;
- les infrastructures d'accueil: salle pour la remise des dossards;
- les capacités de restauration. Eventuellement, les possibilités d'hébergement collectif.
- la salle aménagée pour la remise protocolaire (250 places assises au minimum);
- les facilités d'accès (route, rail, air) ;
- tout autre renseignement éventuel dont la connaissance facilite l'avancement du projet.

## 4. Partenariats

Avant de rechercher des partenaires locaux, il est indispensable que le Comité organisateur prenne contact avec le responsable administratif de la CNS. Activités Cyclistes, pour connaître la liste des partenaires nationaux de l'UFOLEP. Ceux-ci ont toujours priorité sur les partenaires locaux.

## 5. Dispositions techniques spécifiques

### 5.1. Le championnat

Il est organisé chaque année le premier week-end de février. Les compétitions sont étalées sur deux jours, samedi après-midi et dimanche.

### 5.2. Le circuit

Longueur : 2,2 à 3,5 kilomètres, il sera tracé sur terrain accidenté, jalonné si possible, d'obstacles naturels ne présentant pas de danger pour les concurrents.

Le parcours devra comporter une partie de route goudronnée (ou assimilable), une partie cyclable sur terrain divers et quelques zones à parcourir en portant le vélo (longueur maximum de chacune : 80m). Un parcours raccourci est à envisager pour les 13/14 ans.

Le parcours doit comporter 6 obstacles au maximum (naturels ou artificiels) qui obligent les coureurs à descendre de vélo.

La zone des planches est composée de 2 planches (pleines sur toute la hauteur et non métalliques) disposées à 4 m l'une de l'autre. Elles doivent avoir une hauteur de 40 cm et leur largeur est égale à celle du passage où elles sont placées. Sur le parcours, il y aura une seule série de 2 planches.

Les sections artificielles de sable sont interdites.

Le parcours des 13/14 ans ne doit pas comporter de difficultés importantes. Il doit leur être prévu un évitement de la zone des planches.

Lorsque le circuit possède une (des) zone(s) pédestre(s), afin que celle(s)-ci soi(en)t effectivement parcourue(s) à pied, il est indispensable que cette (ces) zone(s) soi(en)t matérialisée(s) à l'entrée et à la sortie : « Zone pédestre - Début et Zone pédestre - Fin »

### **5.3. Sécurité du circuit**

- Le tracé du parcours sera indiqué aux concurrents d'une façon claire et sans équivoque possible.
- Il sera balisé entièrement. Le balisage doit être constitué de rubalise de couleur voyante et de piquets flexibles.
- Une zone d'au moins 100 mètres avant et 50 mètres après la ligne d'arrivée sera protégée par des barrières. Elle sera uniquement accessible aux responsables de l'organisation, aux commissaires et aux secours. L'organisateur doit contrôler strictement l'accès à cette zone.
- Le tracé ne doit pas comporter de descente d'escalier, de franchissement de voie ferrée et de zones où la circulation de véhicules ne peut être neutralisée.
- Il est indispensable de mettre des protections devant les arbres, poteaux, piquets, murs etc.

### **5.4. Signaleurs**

Ils doivent être en nombre suffisant.

Tous les postes occupés par des signaleurs (ou des Gendarmes) doivent être identifiés clairement et répertoriés sur un plan général.

Chaque matin de compétition, les signaleurs doivent être rassemblés pour la distribution du matériel de signalisation (brassard, chasuble, panneau K10 et copie de l'arrêté).

Pendant la compétition, prévoir un service de ravitaillement.

### 5.5. Catégories d'âges

Ce sont celles en vigueur pour l'année en cours (cf site internet [www.uolep.org](http://www.uolep.org))

- Jeunes Masculins 13/14 ans
- Jeunes Masculins 15/16 ans
- Jeunes Masculins 17/18 ans
- Adultes Masculins 19/29 ans
- Adultes Masculins 30/39 ans
- Adultes Masculins 40/49 ans
- Adultes Masculins 50 ans et plus
- Adultes Féminines 17/29 ans
- Adultes Féminines 30/39 ans
- Adultes Féminines 40 ans et plus

### 5.6. Le matériel

Seules sont autorisées, les bicyclettes type ROUTE équipées de guidon classique (3 positions).

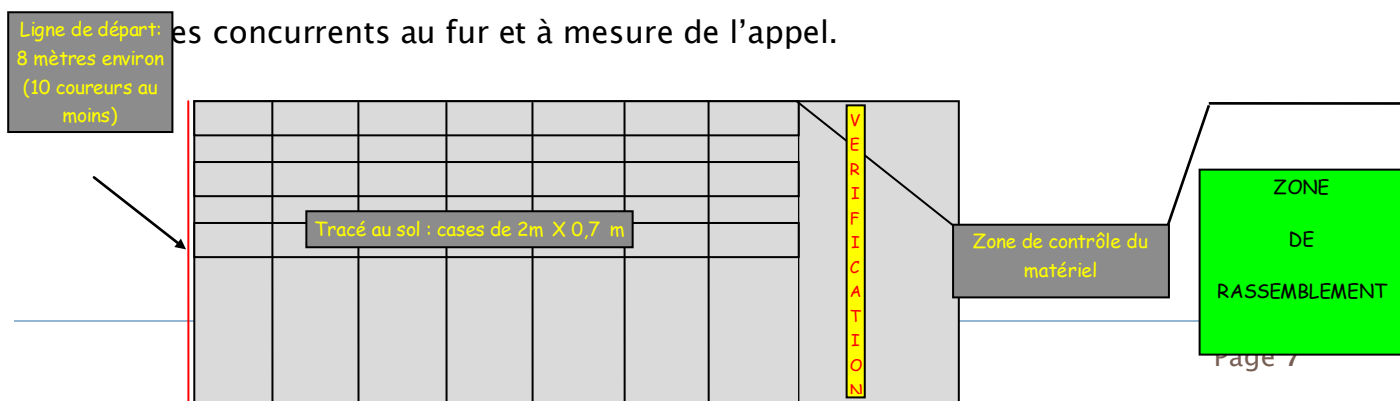
Guidons additionnels et freins à disques sont interdits.

Le diamètre des pneumatiques ne peut excéder 35mm.

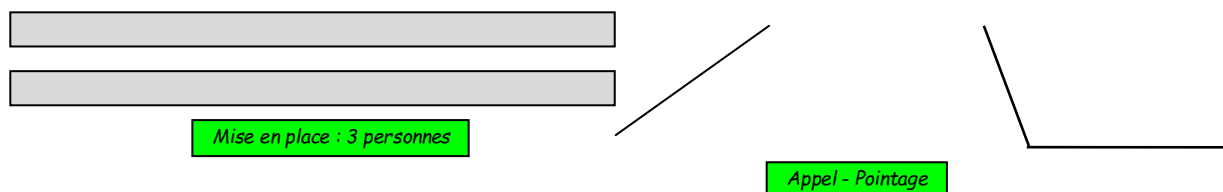
### 5.7. La zone de départ (extérieur du circuit)

- Un lieu de rassemblement des partants (zone d'appel) doit être prévu à coté du parcours à la hauteur de la ligne de départ. Une grille tracée sur le sol permet la mise

des concurrents au fur et à mesure de l'appel.







Vérifications : casque à coque rigide – bicyclette conforme aux normes UCI – chaque dossard devra être accroché par 4 épingles – maillot.

Les participants doivent porter le maillot de leur comité départemental. Si celui-ci n'existe pas, ils porteront, le maillot de leur association. Les combinaisons ou maillots distinctifs (champions UFOLEP départementaux, régionaux, ou tenues publicitaires et maillots de groupes professionnels) sont interdits.

Les concurrents sont placés au fur et à mesure, et en suivant, dans la case qui leur est dévolue. Tout absent à l'appel de son dossard, est rappelé après lecture de la liste entière des partants. Le retardataire est placé derrière le peloton.

– Le départ peut être donné sur route ou dans une prairie.

Le tronçon de départ doit avoir une longueur minimale la plus rectiligne possible de 200 mètres, sans obstacles et ne pas présenter de descente. Le premier rétrécissement doit être progressif et le premier virage doit être supérieur à 90°C.

### 5.8. Ordre d'appel des concurrents

Dans chaque catégorie, les concurrents sont appelés pour se rendre sur la grille de départ dans l'ordre des dossards;

Dans chaque catégorie, chaque comité départemental inscrit ses sélectionnés dans un ordre préférentiel: 1, puis 2, puis 3,... ainsi de suite jusqu'à la fin de la sélection; l'attribution des dossards s'effectue de la façon suivante:

Le vainqueur de l'année précédente (s'il est toujours dans la catégorie), prend le numéro 1.

Le 1er de la sélection du département organisateur prend le n° 2

Puis le 1er de la première délégation engagée, puis le premier de la seconde délégation engagée, puis le premier de la troisième délégation engagée,....., puis le second de la première délégation engagée, puis le second de la 2ème délégation,... et

ainsi de suite, jusqu'à épuisement des engagements. (ordre des délégations en fonction de l'ordre d'arrivée des fichiers internet).

### 5.9. Les remplaçants

SEULS, les remplaçants inscrits sur les bordereaux d'engagement et qui suppléent un titulaire défaillant prendront le départ

#### 5.10. Le podium technique

- Il devra être totalement séparé du podium « animation » et devra être tenu « à l'écart » des hauts parleurs de l'animation.
- Deux équipes de commissaires devront se relayer. Chacune d'elle devra assumer diverses tâches :
  - Appels des concurrents et mise en grille
  - Commissaires mobiles.
  - Pointage des concurrents à chaque tour en relevant particulièrement les lâchés.
  - Analyse des pelotons au fur et à mesure de l'avancement de la course,
  - Appel de l'arrivée.
  - Chronométrage : temps du 1<sup>er</sup> et écarts
  - Etablissement du classement définitif.

Chaque équipe, à son tour, se charge d'une course.

- **NOTA : Il serait souhaitable que le Comité organisateur envoie plusieurs de ses dirigeants au stage de Commissaires nationaux avant l'organisation de la compétition.**
- Une salle à proximité de la ligne d'arrivée sera prévue pour le photocopieur et l'ordinateur (vérifier le nombre de prises de courant). Chaque équipe de commissaires pourra s'y retirer pour établir le classement définitif.

#### 5.11. Zone d'arrivée

La ligne d'arrivée sera placée sur une aire suffisamment dégagée, dépourvue d'obstacles et d'une longueur minimale de 100 mètres. Ce tronçon sera soit à plat, soit en montée.

#### 5.12. Postes de matériels

Le poste de matériel est la partie du parcours où les concurrents peuvent changer de roues ou de bicyclette.

Elle doit être rectiligne et sans obstacles. Prévoir une entrée et une sortie différente.

Elle doit être signalée et délimitée de façon précise.

Le changement de vélo ne peut intervenir qu'à cet endroit, après qu'un commissaire ait constaté le bris de matériel qui l'autorise.

A l'intérieur du poste matériel, une séparation doit être créée entre le couloir course et le couloir de changement de matériel.

### **5.13. Durée des épreuves**

- Jeunes Masculins 13/14 ans : 20' : Après 10 minutes de course, les participants non doublés devront effectuer encore autant de tours entiers que ceux parcourus par le concurrent de tête.
- Jeunes Masculins 15/16 ans : 30' : Après 15 minutes de course, les participants non doublés devront effectuer encore autant de tours entiers que ceux parcourus par le (la) concurrent de tête.
- Jeunes Masculins 17/18 ans : 40' : Après 20 minutes de course, les participants non doublés devront effectuer encore autant de tours entiers que ceux parcourus par le (la) concurrent de tête.
- Adultes Masculins 19/29 ans à 50 ans et plus : 50' : Après 25 minutes de course, les participants non doublés devront effectuer encore autant de tours entiers que ceux parcourus par le (la) concurrent de tête.
- Adultes Féminines 17/29 ans à 40 ans et plus : Après 15 minutes de course, les participants non doublés devront effectuer encore autant de tours entiers que ceux parcourus par le (la) concurrent de tête.

### **5.14. Lavage des vélos**

Les organisateurs mettront à la disposition des concurrents, en dehors du circuit, au moins 3 postes de lavage.

### **5.15. Réseau d'information**

Pour des raisons évidentes de sécurité et d'information, un réseau de transmission doit être mis en place en CB ou VHF. Il est impératif que des règles strictes soient préalablement établies : la liste des postes qui peuvent intervenir, la liste de ceux qui

sont placés en simple écoute avec possibilité d'intervention seulement en cas de danger.

#### **5.16. Commissaires de course**

Des contrôles doivent être effectués en permanence au franchissement d'obstacles ou de zones spécifiques.

Des contrôles de passage peuvent être établis sur le parcours. Le Collège des Commissaires vérifie tout où partie des pointages ainsi réalisés.

## 6. Dossier à envoyer aux départements

Quatre mois avant le championnat, la CNS envoie un dossier type dont le contenu doit être impérativement respecté.

Le Comité d'Organisation y ajoute :

- Le circuit (plan – profil – longueur )
- Situation géographique, plan d'accès.
- Nom des Officiels locaux : juges à l'arrivée, chronométreurs, speakers, médecins ...
- Les possibilités d'hébergement et de restauration.

Le programme officiel reprendra la plupart de ces renseignements et affichera la publicité de tous les partenaires de la manifestation. il pourra comporter la liste des engagés de chaque catégorie.

## 7. Les engagements

Rappel : le montant de l'engagement et la méthode de recouvrement sont fixés par la Commission nationale des Finances et publiés dans le fascicule « Règlement généraux et financiers des épreuves nationales » de la saison.

Le nombre maximum de participants et d'indemnisés, est fixé chaque année par le Comité Directeur national.

Pour le championnat national UFOLEP de cyclo-cross : 450 participants.

Nombre d'engagés :

Jeunes masculins 13/14 ans, Jeunes masculins 15/16 ans, Adultes masculins 17/18 ans, Féminines 17/29 ans, Féminines 30/39 ans, Féminines 40 ans et plus :

**10 engagés + 1 remplaçant**

Adultes masculins 19/29 ans, 30/39 ans, 40/49 ans, 50 ans et plus :

**6 engagés + 1 remplaçant**

Le nombre de participants d'un département varie largement suivant l'implantation et l'éloignement de la compétition.

Si le nombre d'engagés dépasse le maximum autorisé, il sera indispensable de ramener le nombre de qualifiés par catégorie et par comité de 6 à 5 pour les jeunes et les féminines et de 6 à 5 pour les adultes masculins. Le trop perçu sur le montant des engagements sera remboursé.

## 8. L'accueil

Prévoir une permanence d'accueil bien signalée (accès fléché, local de minimum 50m<sup>2</sup> avec électricité, photocopieur et petit matériels de bureau)

Prévoir x postes de travail pour attribuer les dossards, en fonction du nombre d'engagés : Départements de 1 à... ; de ... à ... etc...

Le Comité d'Organisation est chargé : de la remise des souvenirs

Le contrôle des licences et cartes Compétiteur est géré par la CNS.

Les coordonnées suivantes devront être affichées d'une façon visible :

- Les médecins de service,
- L'hôpital le plus proche,
- Les services d'urgences (SAMU, Pompiers, ambulances)

Il serait également intéressant de posséder les coordonnées d'un vélociste ouvert pendant ce week-end.

Il est souhaitable, qu'au titre de la convivialité, un petit souvenir soit remis à chaque participant en même temps que les dossards et les diverses documentations sur le Département et la Région.

## 9. Vérifications licences et cartes

Faite par la Commission nationale :

La vérification des licences sera faite de façon stricte :

- Licence homologuée depuis au moins 8 jours avant la 1<sup>e</sup> phase qualificative départementale.
- Participation des cyclocrossmen doublement licenciés (UFOLEP et FFC) : cette possibilité est réservée aux seuls licenciés des séries départementales FFC et à condition que les deux licences soient obtenues au titre de la même association. (sauf dérogation)
- Attention : les Jeunes de 14 ans 16 ans et les Adultes Masculins de 18 ans, doubles licenciés, participent aux compétitions officielles UFOLEP dans la catégorie d'âge immédiatement supérieure.
- Tout participant qui bénéficie d'un surclassement médical, doit fournir lors de son inscription, la copie de son certificat médical de surclassement ou en cas de surclassement exceptionnel l'accusé de réception signé du Médecin Fédéral National

Les dossards sont fournis par la CNS

Chaque concurrent doit être muni de 1 dossard, fixé au-dessus des poches et une plaque de guidon.

Les dossards seront fixés, par 4 épingles.

Il est interdit de rogner la taille des dossards, de les plier.

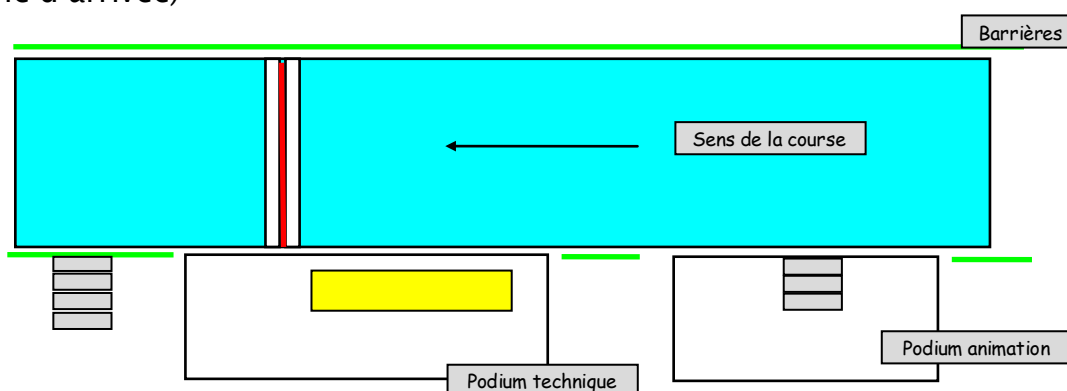
**ATTENTION : tous les dossards et plaques devront être remis à une seule personne, le responsable de la délégation clairement identifié par le département d'origine.**

## 10. Contrôle des vélos

Dans la zone d'accueil, le contrôle technique permet aux commissaires de procéder à une inspection des vélos. Toutes les bicyclettes présentées au contrôle, doivent être exemptes de tous marquages et d'objets divers qui ne correspondent pas à la composition général d'un vélo de cyclo-cross.

## 11. Infrastructures

Podium couvert, de 8 mètres de longueur, avec tables et chaises (3/4 du podium en amont de la ligne d'arrivée)



- Banderole d'arrivée placée à l'aplomb de la ligne
- Barrières : au minimum 100 mètres avant la ligne et 50 mètres après, de chaque coté de la chaussée.
- Présence d'un service d'ordre, sur la ligne, d'au moins deux personnes : interdiction à tout concurrent qui a terminé, de franchir la ligne en sens inverse.
- Remarque : Les buvettes ou attractions doivent être implantées de manière à être suffisamment accessibles et à ne pas perturber le bon déroulement des épreuves.
- Les arches gonflables sont interdites lorsqu'elles traversent le circuit.

## 12. Réception protocolaire par la Mairie

A cette occasion, le Président National de l'UFOLEP ou son représentant, remettra au Maire de la Commune un souvenir. Prennent la parole, le Président du Comité départemental UFOLEP, l'élu du Comité Directeur National UFOLEP et le Maire. ( le lieu : salle de réception de la Mairie ou d'un bâtiment officiel Communal, salle minimum 80 m<sup>2</sup>)

## 13. Hébergement des officiels

Est « officiel », les Officiels Nationaux et toute personne désignée, licenciée ou non à l'UFOLEP, qui assume pendant les championnats une tâche indispensable au bon déroulement de la manifestation.

Une indemnisation de l'hébergement des officiels est prévue par la Commission Nationale des Finances dans le cadre d'une enveloppe définie au budget de la Commission nationale:

Parmi ces officiels, figurent les membres de la CNS ainsi que les Commissaires Nationaux présents sur l'épreuve et dont la liste est communiquée en temps opportun. Ils seront pris en charge selon les critères définis par la circulaire financière nationale de la saison en cours.

## 14. Sécurité

Prévoir des équipes de secouristes suivant la législation en vigueur (Croix-Rouge, Croix Blanche ou Protection Civile....) l'une, à poste de premiers secours de base dans la zone d'arrivée, une autre itinérante. Le cas échéant en prévoir d'autres aux endroits particulièrement dangereux du circuit ou aux points d'accès faciles.

Prévoir une ambulance prête à intervenir.

Présence obligatoire d'un médecin suivant législation en vigueur.

## 15. Confort, hygiène, propreté.

- Penser au ravitaillement en boissons et nourriture de toutes les personnes travaillant à l'organisation de la manifestation.
- Prévoir des douches pour les concurrents



- Prévoir en nombre suffisant, des toilettes et des toilettes pour handicapés près de la ligne de départ et près de la ligne d'arrivée, pour les coureurs mais aussi les spectateurs.
- Installer des poubelles sur les lieux prévisibles de passage et de regroupement de la foule.
- Etre en respect de l'environnement prendre en compte l'ensemble des objectifs de développement durable proposé par la Fédération, être une manifestation éco-citoyenne.

## 16. Contrôles médicaux

Les contrôles médicaux peuvent intervenir sur une ou plusieurs catégories. Ils sont assurés par un médecin préleveur mandaté par le Ministère de la Jeunesse et des Sports ou l'une de ses Directions régionales.

Il appartient à l'organisateur de mettre à disposition un local comportant une pièce d'attente avec chaises, un secrétariat avec table et chaises et enfin des toilettes, à proximité de la ligne d'arrivée pour permettre le bon déroulement du contrôle, il doit être visible des compétiteurs (dans un rayon de 100 m), s'il est plus éloigné, son accès devra être fléché avec soin.

Il faudra prévoir des bouteilles d'eau minérale destinées à la consommation des sportifs contrôlés.

Un délégué fédéral sera désigné par la CNS pour assister le médecin et favoriser le contact entre les sportifs et le corps médical.

Des "escortes" (un par contrôlé, une par contrôlée) seront appelés pour rester auprès des personnes jusqu'à la fin du contrôle.

C'est le médecin qui a l'entière responsabilité de l'opération.

## 17. Remise des récompenses

C'est le moment privilégié pour le Comité départemental de mettre en valeur son organisation et son travail vis à vis des élus de sa Commune, son Département, sa Région. C'est donc un moment qu'il faut soigner tout particulièrement.

La difficulté réside dans la longueur de la cérémonie. Il faut trouver un moyen terme qui permet aux représentants de l'UFOLEP et aux élus locaux de s'exprimer et aux sportifs de ne pas attendre trop longtemps.

S'expriment à la tribune : les élus locaux (Maire(s), Conseillers Généraux et/ou Régionaux, Députés), le président du Comité départemental UFOLEP, le Responsable de la CNS, l'élu du Comité Directeur national.

La partie de la cérémonie protocolaire dédiée à la lecture des palmarès est gérée par le responsable de la CNS.

Le tableau général des récompenses est joint en annexe. Dans chaque catégorie :

- au premier : maillot – breloque d'or – coupe
- au second : breloque d'argent – coupe
- au troisième : breloque de bronze – coupe
  - A la première équipe : coupe – 3 breloques d'or
  - A la seconde : fanion – 3 breloques d'argent – coupe (facultative)
  - A la troisième : 3 breloques de bronze – coupe (facultative).
    - Pour le Trophée inter comités :
    - A la première équipe : Coupe – 5 breloques d'or
    - A la seconde : 5 breloques d'argent – coupe (facultative) – fanion.
    - A la troisième : 5 breloques de bronze – coupe (facultative).

## 18. Indemnisations prévues

- Aide pour l'achat des coupes et trophées
- Hébergement des officiels
- Frais de secourisme.
- Achat du cadeau offert au Maire de la commune d'accueil
- Il appartient au Comité organisateur de faire parvenir à la comptabilité nationale, la copie des factures originales et une facture récapitulative établie à l'ordre de l'UFOLEP. Le montant de chaque indemnisation ne pourra dépasser les sommes prévues au budget de la CNS.
- Les sommes exactes seront précisées lors de la signature du cahier des charges.

# 19– Rôle de la Commission nationale :

## 1. Avant la manifestation :

- Donner accusé de réception au Comité départemental candidat.
- Choisir entre les projets et attribuer la compétition à un Comité.
- Rencontrer le Comité auquel a été attribuée la compétition pour :

- conseiller l'équipe organisatrice

- signer le cahier des charges national avec le Président du Comité

Départemental concerné.

C'est la CNS qui gère la gestion complète des résultats ( classements informatiques)

- Fournir le dossier type qui sera envoyé aux Comités départementaux
- Vérifier la qualification des engagés.
- Apporter les maillots de champion national.

## 2. Pendant l'accueil des délégations :

- Contrôler licences et cartes cycloport.
- Constituer une ressource pour les litiges qui pourraient survenir.
- Vérifier la bonne mise en place des différentes structures.

## 3. Pendant le déroulement des différentes épreuves :

- Procéder à l'appel des concurrents.
- Garantir la bonne gestion de chaque épreuve en participant aux différentes tâches dans chacune des équipes.
- Participer à la préparation de la cérémonie protocolaire.

## TABLEAU DES RÉCOMPENSES

### Championnat national UFOLEP de Cyclocross

Catégories	Breloques			Maillots		
	Or	Argent	Bronze			
Compétition individuelle						
Jeunes M 13/14 ans	2	2	2	2		Ufolep + Open
Jeunes M 15/16 ans	2	2	2	2		Ufolep + Open
Adultes M 17/18 ans	1	1	1	1		
Adultes M 19/29 ans	1	1	1	1		
Adultes M 30/39 ans	1	1	1	1		
Adultes M 40/49 ans	1	1	1	1		
Adultes M 50 ans et plus	1	1	1	1		
Adultes F 17/29 ans	1	1	1	1		
Adultes F 30/39 ans	1	1	1	1		
Adultes F 40 ans et plus	1	1	1	1		
Tandems 17ans et plus	2	2	2	2		
Tandems mixtes	2	2	2	2		
	16	16	16	16	Coupes	Fanions
Compétition par équipes:						
Jeunes M 13/14 ans	3	3	3		3	1

Jeunes M 15/16 ans	3	3	3		3	1
Adultes M 17/18 ans	3	3	3		3	1
Adultes M 19/29 ans	3	3	3		3	1
Adultes M 30/39 ans	3	3	3		3	1
Adultes M 40/49 ans	3	3	3		3	1
Adultes M 50 ans et plus	3	3	3		3	1
Adultes F 17/40 ans et +	3	3	3		3	1
INTER COMITES	5	5	5		3	1
	29	29	29		27	9
<b>Total :</b>	<b>45</b>	<b>45</b>	<b>45</b>		<b>27</b>	<b>9</b>